

# Circonstances atténuantes – Une analyse contrastive du conditionnel d'atténuation<sup>1</sup>

Mette Lindemann Pedersen  
Lycée de Favrskov, Hadsten, Danemark  
mettelindemann@gmail.com

*Synergies Pays Scandinaves* n° 7 - 2012 pp. 73-90

**Résumé :** Cette étude examine le conditionnel d'atténuation dans une perspective contrastive qui permet de mieux comprendre les effets de sens du conditionnel d'atténuation et de vérifier l'effet de mitigation grâce à l'atténuation fréquente et très explicite en danois. L'étude montre que le conditionnel d'atténuation remplit avant tout des fonctions pragmatiques de nature discursive et interactionnelle. Dans ce cas, le conditionnel est un marqueur de distanciation qui opère sur la distance entre le locuteur et l'allocutaire et l'effet d'atténuation se produit en créant « un espace vide » où le locuteur indique que son énoncé n'est valable que dans une situation d'énonciation hypothétique où il est permis de ne pas assumer la responsabilité du contenu propositionnel. Par conséquence, l'étude montre aussi qu'il est possible de considérer le conditionnel d'atténuation comme une sous-catégorie du conditionnel hypothétique.

**Mots-clés :** conditionnel, atténuation linguistique, pragmatique, analyse contrastive

## A contrastive Analysis of the French *conditionnel d'atténuation*

**Summary:** This study analyses *le conditionnel d'atténuation* in a contrastive perspective in order to increase our comprehension of this particular use and to verify the effect of mitigation by means of the frequent and explicit mitigation in Danish. It is concluded that *le conditionnel d'atténuation* is primarily used pragmatically for discursive and interactional purposes. In this case, *le conditionnel* marks a displacement, operating on the distance between speaker and hearer. The mitigation occurs by creating a “gap” or a hypothetical “hiding place” which allows the speaker to indicate that his utterance is to be considered valid only in a specific and hypothetical situation of enunciation. In that way, the “gap” also allows the speaker to disclaim the responsibility for the content of the proposition. It is therefore also concluded that it is possible to consider *le conditionnel d'atténuation* a subcategory of *le conditionnel hypothétique*.

**Key words :** conditionnel, linguistic mitigation, pragmatics, contrastive analysis

## Introduction

Traditionnellement, on distingue trois emplois du conditionnel : l'emploi temporel, l'emploi hypothétique et l'emploi médiatif<sup>2</sup>. Le problème de cette classification est qu'elle ne renferme pas certains emplois particuliers du conditionnel qui, par conséquent, ne sont traités que superficiellement.

Comment décrire, voire catégoriser, par exemple les emplois dits *ludique* et *d'atténuation*? Le *conditionnel d'atténuation* connaît plusieurs dénominations dans la littérature linguistique comme par exemple *le conditionnel de politesse* et *le conditionnel atténuatif*, mais en fait, il a été peu examiné<sup>3</sup>. Je vais dans cette étude chercher à combler cette lacune.

Pourquoi le conditionnel est-il parfois susceptible de produire un effet d'atténuation? Je vais essayer d'y répondre en examinant les questions qui y sont associées : y a-t-il des éléments particuliers dans le contexte du conditionnel qui déclenchent ou favorisent une interprétation atténuante? Le trouve-t-on surtout s'il s'agit d'une situation énonciative particulière? Comment doit-on faire une classification de cet emploi?

L'hypothèse fondamentale de l'étude est la suivante : les catégories traditionnelles du conditionnel (emplois temporel, hypothétique et médiatif) ne sont que des effets de sens<sup>4</sup> qui se manifestent selon le contexte et selon la situation énonciative. En m'appuyant sur Korzen et Nølke (2001:35), je dirais qu'il est « *préférable d'attribuer au conditionnel un sens unique* ». En effet, le conditionnel est toujours et dans tous ses emplois un marqueur de distance par rapport à la situation énonciative actuelle (*le moi-ici-maintenant* comme l'expriment Korzen et Nølke (*ibid.*)). Selon mes analyses, le conditionnel d'atténuation marque aussi la distanciation, mais sur un autre niveau : il porte sur la distance interpersonnelle entre les interlocuteurs. Le conditionnel d'atténuation remplit donc avant tout des fonctions pragmatiques de nature discursive et interactionnelle.

Afin de corroborer l'hypothèse, le conditionnel d'atténuation sera examiné dans une perspective contrastive. Les données sont constituées par un corpus littéraire composé de romans français et danois ainsi que de leurs traductions en français ou en danois.<sup>5</sup> Le choix de la méthode contrastive est dû à l'atténuation fréquente et très explicite en danois. Nous verrons que les exemples danois vont nous permettre de mieux comprendre les effets de sens du conditionnel d'atténuation et de vérifier l'effet de mitigation.

## 2. La polyphonie

Mon analyse du conditionnel d'atténuation s'inspire essentiellement des travaux de *la ScaPoLine* sur la polyphonie. Fondée sur les travaux de Ducrot, *la ScaPoLine* va plus loin en développant la notion de la polyphonie qui signifie la présence de plusieurs voix dans un énoncé donné. La théorie de la polyphonie est bien décrite dans la littérature linguistique (cf. Nølke 2004) et je me contenterai ici de citer l'exemple prototypique - et déjà classique - de la polyphonie qui est celui de la négation :

(1) Ce mur n'est pas blanc.

Cet exemple est polémique et contient en même temps deux points de vue (désormais pdv) : Pdv<sub>1</sub> 'ce mur est blanc' et pdv<sub>2</sub> '[pdv<sub>1</sub>] est erroné' où le locuteur de l'énoncé (l<sub>0</sub>) est responsable du pdv<sub>2</sub> alors que c'est probablement

l'allocutaire qui est responsable du pdv<sub>1</sub>. La présence de plusieurs points de vue se révèle grâce aux enchaînements possibles :

- (1') (...) ce que croit mon voisin. (où *ce que* réfère à pdv<sub>1</sub>)  
 (1'') (...) ce que regrette mon voisin. (où *ce que* réfère à pdv<sub>2</sub>)

Dans l'analyse polyphonique, il est donc important de trouver les points de vue sous-jacents ainsi que leur source, c'est-à-dire les instances énonciatives susceptibles d'en prendre la responsabilité. Comme l'illustre l'exemple (1) ci-dessus, il peut s'agir du locuteur ou de l'allocutaire, mais il peut aussi être question d'un tiers ou des objets plus abstraits comme par exemple un savoir partagé, les données de la nature ou même le destin. L'instance énonciative la plus importante est le locuteur (LOC), parce que c'est lui qui met en scène le jeu polyphonique en construisant l'énoncé. Il est capable aussi de construire différentes images de lui-même : le locuteur de l'énoncé (l<sub>0</sub>) qui produit l'énoncé *hic et nunc* et le locuteur textuel (L) qui a sa propre existence en dehors de l'énoncé. Avec la mise en scène de plusieurs images responsables de différents points de vue, le locuteur a la possibilité de se dissocier de certains points de vue et de s'associer à d'autres. Souvent, en se distanciant, il crée un effet de désactualisation et, partant, un effet d'atténuation.

### 3. L'atténuation et la politesse

L'emploi particulier du conditionnel sur lequel ce travail se focalise est dénommé différemment par les linguistes : *conditionnel atténuatif* (Abouda 2001 : 286), *conditionnel d'atténuation* (Melis 2001 : 78), *conditionnel de politesse* (Korzen et Nølke 200 : 52 et Vetters 2001 : 201). Il est donc bien connu que le conditionnel peut être utilisé pour obtenir un effet de politesse ou d'atténuation, mais que signifient les termes de *politesse* et d'*atténuation* ? Il existe plusieurs définitions, par exemple la suivante du verbe *atténuer* fournie par *Larousse* :

[se dit d'une chose pour] la rendre moins forte, moins violente, moins grave.

et cette définition de l'adjectif *poli*, elle aussi fournie par *Larousse* :

[poli] se dit d'une personne (ou de son comportement) dont les manières sont conformes aux règles de la bonne société, ou respectueuses d'autrui.

Selon ces définitions, la politesse est un comportement qui se conforme aux règles du comportement correct à adopter en société et le comportement poli implique la prise en considération des sentiments et des intérêts des interlocuteurs. Les définitions sont néanmoins amples et vagues et pour cette raison on parle souvent de *face work* au lieu de *politesse* dans la linguistique.

La théorie de *face work*, la politesse linguistique, est développée par Goffmann (1982/[1967]) et plus tard par les anthropologues Brown et Levinson (1978). Elle concerne la relation interpersonnelle entre le locuteur et ses interlocuteurs. Le point de départ est l'idée que nous avons tous une « image » de nous-mêmes, une *face sociale*<sup>6</sup>, que nous essayons de maintenir de sorte que personne ne

perde la face. Quand le locuteur demande un service à son allocutaire, pose une question, donne des ordres ou fait savoir son propre avis, il envahit le territoire d'autrui et, dans cette optique, il est possible qu'il menace la face de l'allocutaire de manière irrémédiable, de façon à ce que le locuteur ne réussisse pas à obtenir ce qu'il visait. Pour diminuer la menace, il a toutefois la possibilité de se servir de stratégies de politesse telles que : la présentation de compliments, la création de proximité et d'amitié, le choix d'une construction hypothétique ou d'une interrogation négative orientée vers une réponse positive, p. ex. *Vous n'auriez pas un petit sac en plastique ?*

A l'exception des expressions non-verbales comme l'intonation, les gestes, le rythme et la vitesse du discours, la politesse ou le *face work* laisse toujours des traces dans l'énoncé. P. ex. certains adverbiaux, certaines particules ou constructions syntaxiques ou bien certains tiroirs verbaux. Une trace pourrait être un temps verbal qui désactualise l'énoncé :

(2) J'**avais** quelque chose à vous dire... Je suis enceinte. (*Entre les murs* 2008)

(3) Ce que je **voulais** vous proposer c'est de faire une sorte de fondation. (*Entre les murs* 2008)

(4) Tu **prendras** bien un verre tout de même. (Pedersen *et al.* 2000:357)

L'imparfait des exemples (2) et (3) rend les énoncés moins forts et moins directs, étant donné que le locuteur (de l'énoncé) présente le contenu propositionnel comme antérieur au moment de l'énonciation. De cette façon, l'actualisation directe est bloquée et le locuteur n'en prend pas la responsabilité. Il en va de même pour l'exemple (4) où le locuteur se sert du futur pour signaler que le contenu propositionnel n'est pas encore réalisé au moment de l'énonciation. La stratégie de politesse la plus intéressante, dans ce contexte, est évidemment l'emploi d'un troisième tiroir verbal : le conditionnel. Regardons donc les exemples suivants :

(5) - Revenons à notre affaire, fit-il en exhalant un long stratus, il **semblerait** qu'il va avoir de la visite, Veber. Peut-être demain soir. Si vous pouviez jeter un œil. (Echenoz 1989:108)

(6) - Enfin voilà, se rembrunit le colonel, il **faudrait** voir un peu ce qu'il fait, ce type, les gens qu'il voit, tout ça. (Echenoz 1989:58)

L'emploi du conditionnel dans les exemples (5) et (6) s'explique peut-être, comme le dirait Melis (2001), par la parenté morphologique entre le conditionnel et l'imparfait d'une part et entre le conditionnel et le futur d'autre part. Suite à cela, le conditionnel présenterait le contenu propositionnel comme appartenant à une situation énonciative distancée en même temps qu'il serait présenté comme n'ayant pas encore été réalisé. De cette façon, le locuteur créerait un « espace vide » qui peut le « cacher » s'il n'a pas envie d'en prendre la responsabilité et, de surcroît, l'allocutaire serait invité à utiliser l'espace vide pour faire des objections (Melis 2001:78). Les analyses de Melis, et notamment son idée d'« espace vide », semblent intéressantes et utilisables. Toujours est-il que la distanciation ne semble pas être mise en scène grâce à un déplacement dans le temps, puisque le conditionnel, dans son emploi modal,

exprime une action simultanée à l'énonciation, mais plutôt grâce à une distance interpersonnelle entre le locuteur et l'allocataire. Une étude contrastive des emplois du conditionnel dits « atténuants » et leurs équivalents danois pourrait corroborer cette hypothèse.

#### 4. L'atténuation en danois

Le français et le danois se distinguent beaucoup pour ce qui est de l'atténuation et la manière de l'exprimer. Premièrement, le danois a de multiples possibilités d'atténuer les énoncés et les Danois se servent fréquemment des stratégies mentionnées ci-dessus<sup>7</sup>. Deuxièmement, ils s'en servent beaucoup plus souvent que les Français. La stratégie la plus typique en danois, outre l'emploi du prétérit modal, est celui des modalisateurs atténuateurs<sup>8</sup> comme les petits mots *jo, da, egentlig, godt, memlig, også, vel, vist, gerne, lige, bare* et *måske*<sup>9</sup>. Ils ont la fonction de connecteur ou d'adverbe et ont en commun de produire un effet d'atténuation. Pour cette raison, un modalisateur atténuateur dans l'expression équivalente en danois est utile pour vérifier l'effet de mitigation du conditionnel. Le modalisateur nous aidera aussi à mieux cerner les différents effets de sens du conditionnel d'atténuation.

En danois, il y a environ 20 atténuateurs modalisateurs<sup>10</sup>. Apparemment, les mots sont dépourvus de sens significatif étant donné qu'ils n'ont pas accès au contenu propositionnel, mais ils sont toutefois significatifs au niveau pragmatique et interactionnel. Avec ces mots, le locuteur peut par exemple exprimer du respect pour l'allocataire. Cet aspect de coopération et d'empathie dans le dialogue semble créer un effet de politesse et d'atténuation.

#### 5. Analyses contrastives du conditionnel d'atténuation

Même si le conditionnel d'atténuation se voit souvent relégué à un statut marginal dans la littérature grammaticale à cause de son insertion malaisée dans les catégories traditionnelles, il apparaît toutefois régulièrement dans mon corpus :

(7) « Monsieur le Premier ministre! **Pourriez**-vous m'accorder un instant ? »  
(Davidsen 2001:57)

(8) - Dites donc, vous. Il a une sorte de galon autour de son chapeau. - Vous **pourriez** pas faire attention ? Il a un très long cou. - Non mais dites donc. (Queneau 1947:96f)

(9) « En fait, j'**aimerais** bien nous payer un verre, mais à mon avis, ma chambre d'hôtel n'est pas très hospitalière... (Davidsen 2001:239)

En fait, sur les 876 occurrences du conditionnel présent dans le corpus, les exemples du conditionnel d'atténuation totalisent 64 occurrences, ce qui équivaut à un pourcentage de 7,5 %. Vu le caractère littéraire du corpus, qui implique une sur-représentation des emplois temporels par rapport aux autres emplois (seulement 32 % des occurrences ne sont pas temporelles), c'est un pourcentage assez élevé. Il est frappant qu'un grand nombre de ces occurrences du conditionnel soit accompagné d'un modalisateur atténuateur comme *bien* dans (9). Si ce n'est pas le cas pour le français, on trouve très

souvent un modalisateur atténuateur dans l'expression équivalente en danois. En outre, il y a dans le corpus un groupe d'exemples contenant le verbe *devoir* au conditionnel qu'on ne peut ni définir comme emploi temporel ni comme emploi hypothétique ou évidentiel :

(10) A mon avis, nous **devrions** tenter notre chance. (Davidsen 2001:286)

(11) - A votre aise. Si nous ne perdons pas au change. - Ça **devrait** bien se passer, dit le colonel Seck, comptez sur moi. (Echenoz 1989:113)

Ajoutons à ces groupes des emplois particuliers de *dire* et de *croire* au conditionnel :

(12) Je demande une chose simple, **on dirait** qu'il n'y a pas moyen. (Echenoz 1989:57)

(13) Avec son chapeau haut-de-forme, sa queue-de-pie et ses lunettes noires, **on croirait** voir la silhouette de Dracula passer les portes vitrées du hall et disparaître dans l'ascenseur. (Le Monde, 14 octobre 2008, p.3)

Tous ces exemples semblent indiquer une sorte de mitigation. L'intuition nous dit que les sujets parlants expriment ici des circonstances atténuantes d'une manière adoucie et polie. Cependant, cet effet de mitigation est difficile à cerner puisque l'atténuation n'est pas codée dans la langue et le plus souvent l'effet de sens se manifeste au moyen des propriétés du contexte. La catégorisation faite s'appuie donc, dans un premier temps, sur une intuition subjective. Il faudra examiner les exemples plus en détail.

### 5.1 Le conditionnel d'atténuation accompagné des « modalisateurs atténuateurs »

Sur les 64 occurrences dans le corpus que j'ai estimées intuitivement avoir une signification atténuante, il y en a 23 qui apparaissent en relation avec un modalisateur atténuateur. Si l'on examine les équivalents danois de ces occurrences, on observe qu'il y a là aussi un modalisateur atténuateur à côté du verbe qui est rendu par un prétérit modal dans la plupart des cas. En plus, 15 occurrences qui sont dépourvues de modalisateur atténuateur en sont néanmoins accompagnées dans l'expression correspondante en danois. Au total, il y a un modalisateur atténuateur dans le contexte immédiat du conditionnel dans 38 des occurrences (59,4 %), soit dans la version française soit dans l'expression équivalente danoise. Le contexte semble donc confirmer mon intuition d'un effet d'atténuation. Prenons quelques exemples<sup>11</sup> :

(7) → trad.:<sup>12</sup>« Monsieur le Premier ministre! **Pourriez**-vous m'accorder un instant ?» (Davidsen 2001:57)

orig.: „Hør statsminister! **Må** jeg **lige** få et øjeblik.” (Davidsen 2000:38)

(14) → trad.: Elle veut sortir de l'ombre. Ça ne l'**ennuierait** pas non plus de dire ce qu'elle pense du prétendu dialogue critique de notre gouvernement avec l'Iran, dont le Danemark se glorifie à Bruxelles. (Davidsen 2001:32)

orig.: Hun vil ud i friheden. Hun vil også **godt** sige et par borgerlige ord om regeringens såkaldte kritiske dialog med Iran, som den pusher nede i Bruxelles. (Davidsen 2000:21)

(15) → trad.: - Nous **aimerions bien** pouvoir mettre des noms sur quelques-uns de

ces visages. » (Davidsen 2001:294)

**orig.:** „Vi sku' gerne ha' navne på nogle af de ansigter?” (Davidsen 2000:199)

(16) → **trad.:** - Je voudrais rentrer chez moi, dit-elle à voix basse. (Davidsen 2001:325)

**orig.:** „Jeg vil gerne hjem til mig selv,” sagde hun stille. (Davidsen 2000:218)

(17) → **trad.:** - C'était pourtant un compliment. - On ne l'aurait pas dit », répliqua-t-elle en retournant à son journal. « *Peut-être* pourrais-je prendre rendez-vous chez toi ? » poursuivit-elle malgré elle, mais c'était sorti tout seul. (Davidsen 2001:25s)

**orig.:** „Det var ellers en kompliment.” „Sådan lød det ikke,” sagde hun, og han kiggede ned i avisen igen. „*Måske* kan jeg få en tid hos dig?” fortsatte hun. Hun ville ikke have sagt det, men det kom af sig selv. (Davidsen 2000:17)

(18) **orig.:** - Ma foi, dit Seck, un petit renfort ne serait pas de refus, peut-être. Vous seriez *plutôt* avec moi sur cette affaire, ou *plutôt* pas ? (Echenoz 1989:174)

→ **trad.:** - Nuvel, sagde Seck, en lille håndsrækning ville måske ikke være af vejen. Vil De helst være på mit hold i denne affære eller vil De helst ikke? (Echenoz 1990:182)

L'exemple (7) montre une atténuation directe en danois avec le petit mot *lige* tandis qu'il n'y a pas de particule en français. La forme interrogative et le verbe au conditionnel expriment la mitigation en français, mais une comparaison entre les langues semble néanmoins utile pour déterminer l'effet d'atténuation du conditionnel. En danois, *lige* est un adverbe atténuant, plus ou moins équivalent à *juste* en français. En utilisant *lige* dans (7), le locuteur rend moins importantes la conversation avec le Premier ministre ainsi que sa perte du temps. De cette façon, une menace contre la face du ministre est évitée.

L'exemple (14) illustre l'usage du modalisateur atténuateur *godt* en danois. Ce mot équivaut grosso modo à *bien* en français, mais puisqu'on a changé de construction pour traduire du danois, *bien* ne figure pas dans la version française. Cependant, *godt* corrobore une interprétation atténuante du conditionnel *ennuierait* qui aurait pu aussi bien véhiculer un sens médiatif ou hypothétique. Bref, la signification de *godt* est 'une négation de la négation' où le contenu positif de l'énoncé est confirmé alors que sa négation possible est niée. A cause de cet 'usage des biais', on évite de s'exprimer d'une manière directe. D'ailleurs, la combinaison d'un verbe modal positif et de l'adverbe *godt* est quasiment devenue un emploi figé et un verbe modal sans *godt* semble assez rude. Le résultat en est que *godt* aura une fonction adoucissante.

Sémantiquement, *godt* ressemble à l'adverbe *gerne* dans (15) et (16) qui se traduit aussi par *bien* comme on le voit dans (15), mais comme l'a montré Skafté Jensen (1997:163), *gerne* a une signification supplémentaire : contrairement à *godt*, *gerne* a aussi une fonction pragmatique parce que ce mot permet au locuteur de signaler une prise de conscience de la distribution des rôles des interlocuteurs. Si le locuteur est dépendant de l'allocutaire ou si celui-ci lui est supérieur de quelque façon, il est poli de l'exprimer explicitement au moyen d'expressions linguistiques. *Godt* et *gerne* sont également susceptibles de déclencher la création d'un espace hypothétique (cf. Pedersen 2009:44).

L'emploi des modalisateurs atténuateurs *peut-être* et *plutôt* en relation avec le conditionnel est aussi un phénomène fréquent comme on le voit dans les exemples (17) et (18). *Peut-être*, qui correspond à *måske* dans (17), est un

adverbial de phrase, plus précisément un adverbial d'énoncé épistémique, au moyen duquel le locuteur peut exprimer son incertitude quant au contenu propositionnel. *Peut-être* indique des doutes, certes, mais il dénote aussi qu'il est possible que le contenu propositionnel soit réalisé. Si l'on se sert de *plutôt*, la possibilité est encore plus grande. Cette tendance à signaler une proximité de la réalité sans toutefois l'atteindre est décisive pour Korzen et Nølke (2001:48sv.) pour qui ces mots peuvent déclencher « une dérivation énonciative » aboutissant à une interprétation hypothétique du conditionnel où l'hypothèse porte sur l'énonciation. Mais que faut-il entendre par cela ? Je voudrais m'arrêter sur cette relation entre l'hypothèse et l'atténuation. Se peut-il que l'effet d'atténuation se produise grâce à une conditionnelle sous-jacente du type suivant :

(14') Si vous me permettiez de m'exprimer sur le sujet, je dirais que ça ne l'ennuie pas non plus de dire ce qu'elle pense du prétendu dialogue critique de notre gouvernement avec l'Iran, dont le Danemark se glorifie à Bruxelles.

On remarque que la conditionnelle dans (14') porte sur l'énonciation et non pas sur l'énoncé<sup>13</sup>. Normalement, la conditionnelle implicite ou explicite porte sur l'énoncé dans les emplois hypothétiques du conditionnel. Là, la protase établit une condition qui doit être remplie pour que l'action ou la situation de l'apodose se réalise. Il y a donc un lien causal et logique entre les deux phrases. Pour (14') il en est autrement. Ici, le locuteur indique que, dans une situation hypothétique particulière, il aurait produit son énoncé (mais il ne le fait pas en réalité). Grâce à cette hypothèse imaginaire se produisent une mise à distance et un désengagement de responsabilité, d'où la création d'un « espace vide » entre les interlocuteurs. D'un point de vue polyphonique, le désengagement et la désactualisation s'expliquent par le fait qu'il y a deux 'voix' présentes dans l'énoncé ; l'une (peut-être L) est responsable du pdv<sub>1</sub> : 'Je dis que ça ne l'ennuie pas non plus de dire ce qu'elle pense du prétendu dialogue [...] ' alors que l'autre (l<sub>0</sub>) prend la responsabilité du pdv<sub>2</sub> : '[pdv<sub>1</sub>] est seulement valable dans une hypothèse illocutionnaire particulière'. Si l'on insère *peut-être* ou *plutôt* dans l'apodose, l'atténuation est encore plus évidente.

## 5.2 Devoir au conditionnel d'atténuation

Le conditionnel d'atténuation se trouve très souvent en combinaison avec certains verbes, par exemple *devoir*. Le verbe modal *devoir* a une sémantique très complexe et une combinaison avec le conditionnel rend les nuances sémantiques et modales encore plus complexes. Il existe sans doute des emplois temporels et hypothétiques qui posent peu de problèmes :

(19) → trad.: Désespéré, las et désorienté, il ne savait que faire mais il traînait, car il **devrait** bientôt lui dire adieu pour rentrer chez lui [...] (Davidsen 2001:358)

(20) → trad.: Ils reprendraient la nouvelle à huit heures. Si elle en valait la peine. Sinon, Lise **devrait** attendre d'être de retour à la rédaction. (Davidsen 2001:23)

Cependant, il y a aussi des occurrences de *devoir* au conditionnel qui ne s'expliquent ni comme des emplois temporels ou hypothétiques, ni comme des emplois médiatifs. Reprenons les exemples (10) et (11) et leurs équivalents

danois :

(10) → **trad.:** A mon avis, nous **devrions** tenter notre chance. (Davidsen 2001:286)

**orig.:** Jeg synes, vi **skal** tage en chance. (Davidsen 2000:193)

(11) **orig.:** - A votre aise. Si nous ne perdons pas au change. - Ça **devrait** bien se passer, dit le colonel Seck, comptez sur moi. (Echenoz 1989:113)

flyttes ud så margenen bliver lige

→ **trad.:** - Som De vil. Hvis vi vel at mærke ikke bliver ringere stillet af den grund. - Det **skal nok** gå godt, sagde oberst Seck, De kan regne med mig. (Echenoz 1990:120)

Dans (10), grâce au verbe danois *skal* au présent, il est possible d'exclure l'emploi temporel de l'équivalent français *devrions* parce que le présent en danois ne correspond jamais au conditionnel temporel et très rarement au conditionnel hypothétique. D'ailleurs, l'emploi médiatif est aussi exclu à cause de l'expression *A mon avis* qui dénote que la source du contenu propositionnel n'est pas externe mais interne. Par élimination, il semble donc que le conditionnel *devrions* produise un effet d'atténuation. Le conditionnel de (11) *devrait* équivaut au même verbe modal (*skal*) en combinaison avec le modalisateur atténuateur *nok*, ce qui favorise une interprétation atténuante. Le petit mot *nok* est difficile à traduire en français mais dans (11) il indique que le colonel ne se sent pas assuré du fait que tout va bien se passer mais il le suppose et cette supposition est due à son propre raisonnement. C'est le même cas avec le modalisateur atténuateur *vel* dans (21) :

(21) → **trad.:** « Bon. Alors, maintenant, tout **devrait** être à peu près... je ne sais pas, dit-elle, sentant que le silence menaçait de l'étouffer. (Davidsen 2001:155)

**orig.:** „Ja. Men så **skulle** alt **vel** efterhånden være... jeg ved ikke,“ sagde hun, da pausen truede med at kvæle hende. (Davidsen 2000:105)

En utilisant *vel* dans (21), le locuteur exprime ses doutes quant au contenu propositionnel et par extension, *vel* lui permet d'inviter l'allocutaire à évaluer la situation. De cette façon, le locuteur cherche le consensus en demandant à l'allocutaire son accord. En termes polyphoniques, il y a donc plusieurs points de vue et plusieurs sources, externes ainsi qu'internes, susceptibles d'en assumer la responsabilité. Et quant aux modalisateurs atténuateurs en danois, ceux-ci montrent que les exemples ci-dessus dénotent des nuances subjectives et interactionnelles qui peuvent expliquer l'emploi du conditionnel.

Dans l'exemple (10), *devoir* véhicule une modalité déontique tandis qu'il doit s'agir d'un *devoir* épistémique dans (11) et (21). Mais quelle est la relation entre la modalité de *devoir* et le conditionnel ? Que se passe-t-il quand le *devoir* déontique, qui dénote une obligation ou une nécessité provenant d'une source animée ou inanimée, interagit avec un conditionnel d'atténuation ? Dans ce cas ((10)), le *devoir* déontique a toujours l'air d'exprimer une obligation ou une nécessité mais il me semble qu'il ne s'agit plus là d'une obligation ferme et rude. Avec le conditionnel, l'ordre est atténué et transformé en suggestion ou invitation. Le locuteur ne fait que conseiller et proposer dans (10) et, par conséquent, personne n'est intimidé.

Le *devoir* épistémique est à sens montré<sup>14</sup> et il exprime que le jugement donné s'appuie sur une inférence faite par le locuteur *hic et nunc*. Les prémisses sur lesquelles le locuteur se fonde sont plus ou moins exactes, ce qui donne au *devoir* épistémique une nuance modale d'incertitude et d'invraisemblance. En tant que montré, le contenu ne peut être vérifié. Quand le *devoir* épistémique est mis au conditionnel, cela implique une atténuation de la responsabilité du locuteur qui se désengage de l'inférence faite à l'aide des prémisses données. Le conditionnel indique que l'inférence n'est valable que dans une hypothèse (voir Dendale et Tasmowski 1994:49) et Kronning (2001:258) - *si les données prises en considération ont été bien interprétées* - ce qui permet au locuteur de se distancier en exprimant que l'inférence peut être erronée. D'un point de vue polyphonique, il s'ensuit qu'il y a plusieurs voix. Si l'on regarde l'exemple (11), c'est probablement le locuteur textuel (L) qui est responsable de  $pdv_1$  'Ça doit bien se passer' mais c'est le locuteur de l'énoncé ( $l_0$ ) qui est responsable de  $pdv_2$  'Ça devrait bien se passer (si les données prises en considération ont été bien interprétées)'. Encore une fois, on constate qu'il y a une corrélation entre l'hypothèse et l'atténuation.

Un autre cas particulier du *devoir* est l'expression du type *tu devrais faire X*. Comme l'ont déjà montré Foullioux et Tejedor de Felipe (2004), une analyse polyphonique peut expliquer l'effet d'atténuation de cette expression. Examinons l'exemple suivant :

(22) « Une très jolie femme. Tu ne devrais pas lui permettre de traîner comme ça. »  
(Davidsen 2001:244)

qui se paraphrase par (22') :

(22') Si tu faisais ce que tu as l'obligation de faire, tu ne permettras pas à ta femme de traîner comme ça.

Ainsi, *devrais* a l'air d'un emploi hypothétique où l'hypothèse porte sur l'énoncé et non pas sur l'énonciation. Autrement dit, il est question d'un emploi hypothétique *par défaut*, mais néanmoins il me semble aussi y avoir un effet d'atténuation. Peut-être cela s'explique-t-il par la présence de plusieurs voix, ce qui peut s'illustrer par la formalisation suivante :

$Pdv_1$  : Tu ne fais pas ce que tu as l'obligation de faire →<sup>15</sup> ON<sup>16</sup>  
 $Pdv_2$  : Tu fais ce que tu as l'obligation de faire → ?  
 $Pdv_3$  : Tu permets à ta femme de traîner comme ça → ON  
 $Pdv_4$  : Tu ne permets pas à ta femme de traîner comme ça → ?  
 $Pdv_5$  : HYP [ $pdv_2$ ], [ $pdv_4$ ] →  $l_0$  <sup>17</sup>

On peut conclure que le locuteur de l'énoncé ( $l_0$ ) est seulement responsable du  $pdv_5$  où le conditionnel est vu en relation avec une hypothèse. Les conclusions émanant des autres points de vue ne peuvent pas être attribuées au locuteur. Le locuteur se dégage ainsi de toute responsabilité et, en conséquence, sa critique est atténuée et toute agression contre la face de l'allocataire est repoussée.

L'idée d'une corrélation entre l'atténuation et l'hypothèse semble encore une fois être corroborée par cette analyse.

### 5.3 Le cas de « on dirait (que) » et « on croirait (que) »

Dans la littérature linguistique, les expressions *on dirait que* et *on croirait que* font toujours débat. Parfois, elles sont groupées à part sans une description approfondie, mais le plus souvent on les voit classées parmi les emplois hypothétiques comme une sorte de sous-catégorie (cf. Martin 1992 : 159). L'argument en faveur d'une telle classification est que le conditionnel s'explique par une corrélation avec une conditionnelle implicite du type *si on ne savait pas mieux*. Reprenons les exemples (12) et (13) en ajoutant une conditionnelle du type mentionné :

(12) Je demande une chose simple, **on dirait qu'**il n'y a pas moyen (si on ne savait pas que rien n'est plus facile).

(13) Avec son chapeau haut-de-forme, sa queue-de-pie et ses lunettes noires, **on croirait** voir la silhouette de Dracula passer les portes vitrées du hall et disparaître dans l'ascenseur (si on ne savait pas que c'est l'encaisseur).

Le locuteur se place ici dans une situation hypothétique où il exprime ce qu'on aurait dit ou cru, si on n'avait pas su mieux. Il y a néanmoins des occurrences de *on dirait que* qui ne s'expliquent pas facilement si l'on s'appuie sur l'argument de la conditionnelle implicite. A première vue, il semble incongru d'interpréter l'exemple suivant en relation avec un contexte hypothétique :

(23) Jusqu'à maintenant, **on dirait que** tout le monde la boucle en ce qui concerne le programme proprement dit. (Davidsen 2001:231)

(23') ? Jusqu'à maintenant, on dirait que tout le monde la boucle en ce qui concerne le programme proprement dit, si on ne savait pas mieux.

Une paraphrase adéquate serait plutôt :

(23'') ☉ J'ai l'impression que jusqu'à maintenant tout le monde la boucle en ce qui concerne le programme proprement dit.

Il y a atténuation, semble-t-il, mais y a-t-il aussi hypothèse ? Selon Myong Soon (2004) on doit plutôt parler d'évidentialité : Apparemment, dans (23) *on dirait que* est un marqueur d'évidentialité plutôt que d'hypothèse, vu que la source du savoir est marquée au moyen de cette expression : il s'agit d'une inférence faite par le locuteur lui-même à la suite de ses propres observations. Ainsi, il présente un raisonnement subjectif et non-véridicible, ce qui lui permet d'atténuer sa responsabilité. L'atténuation est due à cette distanciation où le locuteur indique que sa conclusion peut être erronée. Elle est seulement valable s'il ne s'est pas trompé :

(23''') ☉ Si je ne me suis pas trompé, je dirais que jusqu'à maintenant tout le monde la boucle en ce qui concerne le programme proprement dite.

Donc, l'évidentialité et l'hypothèse ne s'excluent pas ; le conditionnel de (23) est lui aussi hypothétique. L'hypothèse porte sur l'énonciation et le locuteur s'en sert pour créer un espace vide entre lui-même et ses interlocuteurs. Il peut « se cacher » s'il veut se dégager de sa responsabilité. Quant aux interlocuteurs, ils peuvent aussi recourir à cet espace s'ils n'ont pas envie de se rallier à la conclusion du locuteur. Le résultat en est que personne ne perd la face.

Dans (23''') la paraphrase contient l'expression *je dirais que*. Mais quelle est la différence entre *on dirait que* et *je dirais que* ? Les pronoms personnels, évidemment, mais pourquoi se servir parfois de l'une, parfois de l'autre ? Pour y répondre, regardons un exemple de *je dirais que* tiré du corpus ainsi que son équivalent danois :

(24) → trad.: « Tu le savais ? - Oui. - Depuis longtemps ? Six mois, peut-être. Oui, je dirais six mois. (Grøndahl 1996:91)

orig.: - Vidste du det? - Ja. - Hvor længe? - Måske et halvt år. Et halvt år, tror jeg. (Grøndahl 2002:110)

En danois, il n'existe pas d'expression tout à fait équivalente à *je dirais (que)* mais dans (24) le traducteur a choisi de rendre l'expression *tror jeg (=je pense)* avec *je dirais* en français. Le locuteur exprime son incertitude concernant la période où il est au courant de l'infidélité de son épouse. L'incertitude est renforcée par l'adverbial d'énoncé épistémique *peut-être* dans la phrase précédente. *Je dirais* est donc utilisé pour diminuer l'engagement et l'obligation du locuteur ce qui est corroborée par l'expression *tror jeg* en danois qui est une sorte de modalisateur atténuateur grammaticalisé, bien qu'elle se compose d'un pronom personnel et d'un verbe.

D'un point de vue polyphonique, on pourrait dire que *je dirais (que)* contient plusieurs voix, mais seulement des instances du locuteur (L et l<sub>0</sub>), d'où il suit qu'il s'agit de la polyphonie interne. Le locuteur de l'énoncé se met à distance du point de vue direct (dans ce cas le pdv<sub>1</sub> 'je dis six mois') assumé par le locuteur textuel, alors qu'il se charge lui-même du pdv<sub>2</sub> 'je dirais six mois (s'il fallait m'exprimer sur le sujet)'. Avec *on dirait que* la polyphonie est externe parce qu'une autre voix entre en jeu et il semble que cette expression produise une distance illocutionnaire plus marquée que l'expression *je dirais que* parce qu'en se servant de *on dirait que* le locuteur attribue la responsabilité à un tiers et pas seulement à une autre instance de lui-même.

## 6. Les contextes favorisant l'interprétation atténuante

Le conditionnel d'atténuation se trouve surtout dans des contextes particuliers, comme on l'a vu ci-dessus. Dans la plupart des cas (90,6 % des 64 occurrences), on le trouve dans une situation de dialogue avec confrontation directe entre deux ou plusieurs interlocuteurs. Il apparaît très rarement dans une narration ou une description racontée à la troisième personne. Par ailleurs, on le voit fréquemment dans une construction interrogative ou en relation avec un modalisateur atténuateur. Enfin, ce sont avant tout quelques verbes particuliers qui se combinent avec le conditionnel d'atténuation : *pouvoir, vouloir, devoir* et *aimer*.

Dans une situation de dialogue, au moment où les interlocuteurs se trouvent face à face, leur intégrité personnelle ou leur *face*, est menacée. Mes analyses montrent que le locuteur s'en sert le plus souvent dans une situation où il expose la face négative<sup>18</sup> de son allocutaire à une menace en envahissant le territoire personnel de celui-ci. En somme, le conditionnel d'atténuation a une fonction discursive et interactionnelle, ce qui fait qu'on peut s'attendre à une sur-représentation des verbes au conditionnel d'atténuation conjugués à la première ou deuxième personne parce que cela référerait directement aux interlocuteurs, mais en fait, la plupart des occurrences du corpus utilisé (37,5%) sont à la troisième personne du singulier. Il s'agit presque uniquement de constructions impersonnelles telles que *il semblerait (que)* et *il faudrait (que)* comme on le voit dans les exemples (5) et (6) :

(5) - Revenons à notre affaire, fit-il en exhalant un long stratus, **il semblerait** qu'il va avoir de la visite, Veber. Peut-être demain soir. Si vous pouviez jeter un œil. (Echenoz 1989:108)

(6) - Enfin voilà, se rembrunit le colonel, **il faudrait** voir un peu ce qu'il fait, ce type, les gens qu'il voit, tout ça. (Echenoz 1989:58)

Il peut être question de constructions avec le pronom impersonnel *on* utilisé en compensation des pronoms *je* et *nous*. Les constructions impersonnelles augmentent la distanciation et pour cette raison, l'emploi de la troisième personne du singulier ne surprend pas.

Le conditionnel d'atténuation et l'interrogation vont très souvent de pair (57,8 % des occurrences). Cela s'explique par la tendance à utiliser cet emploi du conditionnel afin de demander ou d'obtenir quelque chose du destinataire. Le conditionnel est utilisé pour les raisons interactionnelles déjà mentionnées mais, en outre, l'interrogation semble, elle aussi, avoir un effet d'atténuation : l'interrogation peut servir de stratégie de politesse puisqu'elle permet au locuteur de montrer à l'allocutaire qu'il ne compte pas sur le fait que l'allocutaire soit capable de répondre aux exigences demandées - c'est pourquoi il a besoin de poser une question. Par conséquent, en posant une question, le locuteur ne fait pas d'intrusion directe dans le territoire personnel de l'allocutaire pour qui il est plus facile de refuser la demande. Le conditionnel d'atténuation et l'interrogation produisent ainsi une double mitigation.

Enfin, le conditionnel d'atténuation apparaît souvent en combinaison avec un modalisateur atténuateur dans la version française et/ou dans la version équivalente en danois. Les petits mots, comme *plutôt* et *peut-être*, favorisent une interprétation hypothétique du conditionnel où l'hypothèse concerne l'énonciation plutôt que l'énoncé et ils aboutissent à ce que le conditionnel soit présenté seulement comme une conséquence possible de l'hypothèse. Le résultat en est une diminution de la force illocutoire. Quant aux modalisateurs atténuateurs danois, on ne peut évidemment pas dire qu'ils favorisent une interprétation atténuante du conditionnel en français, mais ils sont utiles pour vérifier l'effet d'atténuation et pour mieux cerner les différents effets de sens : à titre d'exemple, la traduction par *lige* a montré que le conditionnel est susceptible de rendre moins important le contenu propositionnel en le

réduisant à une bagatelle et on a vu dans l'analyse de *gerne* en danois que le conditionnel peut désigner une prise de conscience de la distribution des rôles des interlocuteurs. De plus, l'analyse de *nok* a mis en évidence que le conditionnel est susceptible de désigner une incertitude à propos du contenu propositionnel en exprimant une inférence faite par le locuteur à la suite des prémisses données, et, enfin, la présence de *vel* nous indiquait que le conditionnel peut signaler une invitation au destinataire d'intervenir afin que les deux interlocuteurs se mettent d'accord. Toutes ces nuances sont impliquées par le conditionnel d'atténuation pour créer une ambiance de politesse. Mais comment faut-il catégoriser cet emploi du conditionnel ?

## 7. Vers une catégorisation du conditionnel d'atténuation

Dans la littérature linguistique, on voit parfois le conditionnel d'atténuation classé parmi les emplois hypothétiques comme une sous-catégorie (Riegel et al. (1994:319), Martin (1992:159sv.), Korzen et Nølke (2001:52) et Veters (2001:201)), parfois parmi les emplois médiatifs (Abouda (2001:290sv.) et Haillet (2002:75)). Une troisième possibilité serait de le classer comme une catégorie à part à côté des autres catégories principales.

Le conditionnel est marqueur de distance : l'emploi hypothétique marque une distance par rapport au monde actuel alors que l'emploi médiatif est marqueur de distance par rapport au sujet parlant. Mais sur quel niveau le conditionnel d'atténuation établit-il une distance ? Apparemment, il ne s'agit pas d'une distance entre L et  $l_0$  mais plutôt d'une distance au niveau de la situation d'énonciation et, partant, une distance entre le locuteur et l'allocutaire : ce qui est mis au conditionnel d'atténuation ne concerne pas la situation d'énonciation directement. Peut-il s'agir d'une distance par rapport au monde actuel, ce qui nous permettrait de l'interpréter comme une sous-catégorie du conditionnel hypothétique? Le monde actuel est normalement censé concerner l'énoncé, mais si on « élargit » la notion de monde actuel de sorte qu'elle concerne aussi l'énonciation, on pourrait dire que la distance se manifeste par rapport au monde actuel.

Tout compte fait, les arguments en faveur d'une classification du conditionnel d'atténuation parmi les emplois hypothétiques sont nombreux: On a vu que le conditionnel d'atténuation peut s'expliquer par une corrélation implicite avec une conditionnelle portant sur l'énonciation et que l'interprétation hypothétique est favorisée s'il y a des éléments linguistiques dans le contexte (verbes modaux ou modalisateurs atténuateurs), qui bloquent une lecture du conditionnel comme dénotant une conséquence automatique de la réalisation de l'hypothèse. En m'appuyant sur ces arguments, j'avance que le conditionnel d'atténuation produit un espace hypothétique qui permet au locuteur de se désengager grâce à la situation hypothétique sous-jacente. L'énoncé n'étant pas actualisé, un affrontement direct est évité de façon à ce que personne ne perde la face. Cette idée a été corroborée par l'analyse contrastive, par exemple dans l'examen de la signification de modalisateurs atténuateurs en danois, ainsi que dans l'analyse des expressions *on dirait (que)* et *on croirait (que)* et leurs équivalents danois.

## 8. Conclusion

Le conditionnel d'atténuation se trouve dans une zone grise, parfois rangé parmi les emplois hypothétiques, parfois parmi les emplois médiatifs, mais grâce aux analyses contrastives on a vu qu'il existe une si forte parenté entre le conditionnel d'atténuation et le conditionnel hypothétique qu'il serait possible et probablement adéquat de regarder celui-là comme une sous-catégorie de celui-ci. Cependant, l'hypothèse porte sur l'énonciation et non pas sur l'énoncé comme le fait le conditionnel hypothétique traditionnel. L'effet d'atténuation se produit le plus souvent en créant un espace hypothétique où le locuteur indique que son énoncé n'est valable que dans une situation d'énonciation hypothétique ou qu'il n'est peut-être pas valable de tout. Un tel espace vide permet au locuteur de ne pas prendre en charge le contenu propositionnel de l'énoncé, et il permet aussi à l'allocutaire de ne pas répondre aux désirs du locuteur. Ainsi, la menace contre les faces des interlocuteurs est réduite.

Les effets de sens et le contexte de la forme ont été examinés dans cette étude mais beaucoup de questions restent en suspens : la relation entre le conditionnel d'atténuation et les verbes modaux a besoin d'être approfondie et l'usage de la forme dans la langue parlée reste à être examiné, pour n'en mentionner que quelques-unes. Mes analyses appellent donc à des études plus poussées.<sup>19</sup>

## Bibliographie

- Abouda, L. 2001. Les emplois journalistique, polémique, et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire. In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds.). *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 277-294.
- Brown, P. et Levinson, S. 1987/[1978]. *Politeness: Some universals in language usage*, Cambridge : Cambridge University Press.
- Dendale, P. et Tasmowski, L. 1994. « *Pouvoir<sub>E</sub>* : un marqueur d'évidentialité ». *Langue française*, 102, 41-55.
- Dendale, P. 1999. « *Devoir* au conditionnel : valeur évidentio-modale et origine du conditionnel ». *Cahiers Chronos*, 4, 7-28.
- Foullioux, C. et Tejedor de Felipe, D. 2004. « À propos du mode et de l'atténuation ». *Langue française*, 142, 112-126.
- Goffman, E. 1982/[1967]. « Face work ». *Interaction ritual*. New York : Pantheon, 5-45.
- Gosselin, L. 2001. « Relations temporelles et modales dans le « conditionnel journalistique » ». In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds). *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 45-66.
- Haillet, P. P. 2002. *Le conditionnel en français: une approche polyphonique*. Paris : Ophrys.
- Korzen, H. et Nølke, H. 1990. « Projet pour une théorie des emplois du conditionnel ». In Halmøy, O., Halvorsen, A. et Lorentzen, L. (éds). *Actes du XIe congrès des romanistes scandinaves*. Trondheim : Université de Trondheim, 273-300.
- Korzen, H. et Nølke, H. 2001. « Le conditionnel : niveaux de modalisation ». In Nølke, H. *Le regard du locuteur 2. Pour une linguistique des traces énonciatives*. Paris : Kimé, 35-58.

Kronning, H. 2001. « Nécessité et hypothèse : « devoir » non déontique au conditionnel ». In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds). *Le conditionnel en français*. Paris: Klincksieck, 251-276.

Kronning, H. 2002. «Kunskapens källa och kunskapens styrka - Epistemisk konditionalis i franskan som evidentiellt och modalt grammatiskt uttryck ». *Kungl. Humanistiska Vetenskaps-Samfundet i Uppsala. Årsbok 2002*. Uppsala : Swedish Science Press, 43-123 (pp.1-74).<sup>207</sup>

Krylova, E. 2007. « Epistemisk polyfoni på dansk ». In Therkelsen, R., Møller Andersen, N. et Nølle, H. (éds). *Sproglig polyfoni*. Aarhus : Aarhus Universitetsforlag, 181-203.

Larousse. 1999/[1979]. *Dictionnaire de la langue française*, Paris : Larousse-Bordas.

Martin, R. 1992/ [1983]. *Pour une logique du sens*, Paris : PUF.

Melis, L. 2001. « Hypothèses non temporelles sur le conditionnel comme tiroir de l'indicatif ». In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds). *Le conditionnel en français*, Paris : Klincksieck, 67-88.

Myong Soon, K. 2004. « Une description des marqueurs évidentiels *on dit que* et *on dirait que* ». *Travaux de linguistique*, 48, 41-52.

Nølle, H. et al. 2004. *ScaPoLine - La théorie scandinave de la polyphonie linguistique*, Paris: Kimé.

Nølle, H. 2007. « Hvor ScaPoLine er i 2006 » in Therkelsen, R. Møller Andersen, N. et Nølle, H. (éds). *Sproglig polyfoni*. Aarhus : Aarhus Universitetsforlag, 207-226.

Pedersen, J., Spang-Hansen, E. et Vikner, C. 2000/[1980]. *Fransk grammatik*, Copenhague : Akademisk Forlag.

Pedersen, M. L. 2009. *Formildende omstændigheder - En korpuslingvistisk kontrastiv analyse af conditionnel présents funktion med særligt henblik på le conditionnel d'atténuation*. Mémoire de maîtrise, Université d'Aarhus.

Riegel, M. et al. 1994. *Grammaire méthodique du français*, Paris : PUF.

Skaftø Jensen, E. 1997. «Godt og gerne - modalitet og polaritet». In Widell, P. et Kunøe, M. (éds). 6. *Møde om Udforskningen af Dansk Sprog til minde om Peter Skautrup 1896-1996*. Aarhus: Université d'Aarhus, 154-164.

Skaftø Jensen, E. 2006. «Egentlig og faktisk og to slags spørgsmål polyfoniteoretisk anskuet» In *Sproglig polyfoni. Arbejdsrapporter*, 6, 27-52.

Vetters, C. 2001. « Le conditionnel : ultérieur du non-actuel ». In Dendale, P. et Tasmowski, L. (éds). *Le conditionnel en français*. Paris : Klincksieck, 169-207.

#### Textes cités

##### Romans

Davidsen, L. 2000/[1996] *Den serbiske dansker*. Copenhague : Lindhardt og Ringhof.

Davidsen, L. 2001. *Le Danois serbe*. Larbey : Gaïa Editions.

Echenoz, J. 1989. *Lac*, Paris : Editions de Minuit.

Echenoz, J. 1990. *Hotellet ved søen*. Helsingør: Per Kofod.

Grøndahl, J. C. 2002/[1994]. *Indian Summer*. Copenhague : Rosinante.

Grøndahl, J. C. 1996. *Eté indien*. Paris : Le Serpent à plumes.

Queneau, R. 1947. *Exercices de style*. Paris : Gallimard.

Queneau, R. 2001/[1994]. *Stiløvelser*. Copenhague : Basilisk.

## Journal

*Le Monde*, le 14 octobre 2008, p.3

## Film

*Entre les murs* (2008), réalisé par L. Cantet.

## Notes

<sup>1</sup> L'article s'appuie sur mon mémoire de maîtrise de l'Université d'Aarhus (Pedersen 2009).

<sup>2</sup> Pour cet emploi, qui concerne la source du savoir, la terminologie est variée : *conditionnel de citation* (Korzen et Nølke 2001), *conditionnel de l'information d'emprunt* (Martin 1992), *conditionnel de l'information incertaine* (Riegel et al. 1994), *conditionnel de la non-prise en charge* (Abouda 2001), *conditionnel journalistique* (Gosselin 2001) et *conditionnel d'altérité énonciative* (Haillet 2002).

<sup>3</sup> Dendale et Tasmowski (2001) et Haillet (2002) sont, à titre d'exemple, des travaux approfondis sur le conditionnel mais ils ne contiennent pas d'étude détaillée et exhaustive du conditionnel d'atténuation.

<sup>4</sup> Le terme *effets de sens* renvoie aux significations secondaires que le locuteur, en tant que constructeur de sens, peut créer selon le contexte et selon la situation énonciative.

<sup>5</sup> L'article ne cherchera ni à évaluer ni à faire la critique des traductions et, pour cette raison, je regarderai les traductions comme correctes. Les exemples sont seulement des données qui me permettront d'examiner le conditionnel d'atténuation dans une perspective contrastive.

<sup>6</sup> Goffman (1982:5) définit *face* de la manière suivante: « *The term face may be defined as the positive social value a person effectively claims for himself by the line others assume he has taken during a particular contact. Face is an image of self delineated in terms of approved social attributes - albeit an image that others may share, as when a person makes a good showing for his profession or religion by making a good showing for himself* », où *line* est défini comme « *a pattern of verbal and nonverbal acts by which he expresses his view of the situation and through this his evaluation of the participants, especially himself.* » Brown et Levinson (1987:61) définissent *face* d'une manière plus simple: « *the public self-image that every member [of society] wants to claim for himself, consisting in two related aspects:*

*(a) negative face: the basic claim to territories, personal preserves, rights to non-distraction - i.e. to freedom of action and freedom from imposition*

*(b) positive face: the positive consistent self-image or 'personality' (crucially including the desire that this self-image be appreciated and approved of) claimed by interactants »*

<sup>7</sup> Al'exception de certains tiroirs verbaux qui n'existent pas en danois comme par exemple le conditionnel

<sup>8</sup> J'utilise le terme *modalisateur atténuateur* en m'inspirant de Korzen et Nølke (2001:48), qui l'ont utilisé pour désigner des mots comme *peut-être* et *plutôt*.

<sup>9</sup> Ces petits mots sont difficiles à traduire en français qui ne dispose pas d'équivalents. Certains d'entre eux peuvent cependant recevoir des traductions approximatives : *godt* correspondrait à *bien*, *også* à *aussi*, *bare* à *juste* et *måske* à *peut-être*. Or, il faut souligner qu'il s'agit de traductions à grands traits et qu'on ne peut déduire tout court que les mots français ont les mêmes significations que les mots danois.

<sup>10</sup> Ce qui est beaucoup moins qu'en allemand ou qu'en russe mais en revanche leur emploi est beaucoup plus fréquent parce que les Danois les utilisent à tous les niveaux de style, de la langue parlée aux textes scientifiques, cf. Krylova 2007:18.

<sup>11</sup> L'exemple français est toujours rendu le premier - qu'il soit traduit du danois ou qu'il s'agisse de la langue originale - suivi de la version correspondante en danois.

<sup>12</sup> Le symbole → **trad.**: indique qu'il s'agit d'un exemple traduit, dans ce cas du danois en français. Le symbole **orig.**: indique, quant à lui, que l'exemple suivant est en langue originale. En ce qui concerne les expressions équivalentes en danois, le verbe correspondant au conditionnel est mis en gras si possible tandis que les modalisateurs atténuateurs, s'il y en a, sont marqués en caractères gras et italiques.

<sup>13</sup> Robert Martin semble aussi y faire attention en accentuant l'exemple classique *Vous ne connaîtrez pas un bon cardiologue ?*, qui s'explique par une corrélation implicite avec la conditionnelle *si vous me permettiez de poser la question [je demanderais si...]* (Martin 1992:159sv.). Cependant, il n'insiste pas sur la différence entre l'hypothèse portant sur l'énoncé et celle portant sur l'énonciation, ce qui me semble important.

<sup>14</sup> cf. Wittgenstein qui explique la relation entre *montrer* et *dire* (*zeigen und sagen* en allemand) de la manière suivante : « *Was gezeigt werden kann, kann nicht gesagt werden* » (reproduit par Kronning 2002:29). On peut discuter, réfuter ou vérifier ce qui est dit, contrairement à ce qui est montré. A titre d'exemple, les adverbes de phrase (par exemple « peut-être » et « probablement ») et les interjections (par exemple « Ouf ! », « Hélas ! » et « Aïe ! ») sont toujours montrés et on ne peut pas les mettre en discussion. D'ailleurs, la négation ne peut pas porter sur les expressions montrées ; plus généralement, on ne peut pas les focaliser.

<sup>15</sup> « → » désigne « où l'être discursif susceptible d'assumer la responsabilité du point de vue donné est le suivant ». Dans ce cas, c'est ON qui est susceptible d'assumer la responsabilité du pdv<sub>1</sub>.

<sup>16</sup> ON dénote un savoir partagé par toute la communauté linguistique (Skafte Jensen 2006:30).

<sup>17</sup> L'analyse polyphonique nous donne seulement des instructions concernant le pdv<sub>3</sub> où le conditionnel est vu en relation avec l'hypothèse. Mais grâce aux inférences, on peut déduire les relations qui se trouvent hors de l'hypothèse : en regardant la conditionnelle sous-jacente on peut déduire que les pdv<sub>1</sub> + pdv<sub>3</sub> désignent la situation hors du contexte hypothétique (bien qu'il faille, d'un point de vue polyphonique, prendre en considération les points de vue de polarité opposée).

<sup>18</sup> Dans les termes de Brown et Levinson (voir la note 6).

<sup>19</sup> Alexandre Planque Tafteberg et Henning Nølke ont lu une première version de cet article. Je tiens à les remercier cordialement pour les améliorations qu'ils m'ont suggérées.

<sup>20</sup> Les pages 1-74 renvoient à un document électronique de l'article de Kronning auquel je fais référence dans cette étude.